



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 février 2020 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2020-02-017

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2020
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 28 janvier 2020
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10 telle qu'identifiée au plan de zonage
- 8.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de créer et de modifier certaines dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10, telle qu'identifiée au plan de zonage
- 8.3 Démission de monsieur Frans Sayers au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.4 Renouvellement du mandat d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.5 Nomination de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.6 Congrès annuel 2020 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 8.7 Rémunération du personnel électoral 2020
- 8.8 Indexation du traitement des élus municipaux
- 8.9 Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie
- 8.10 Embauche temporaire de madame Mona Tremblay au poste de journalière-chauffeuse
- 8.11 Embauche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.12 Embauche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.13 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 8.14 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du FDT de la MRC d'Argenteuil
- 8.15 Programme d'aide à la voirie locale: mesures particulières, volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales
- 8.16 Résiliation du contrat octroyé pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2019-2020 par la résolution 2019-05-120
- 8.17 Octroi de contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2020-2021
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la

2020-02-018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020.

ADOPTÉE.

2020-02-019

2.2 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2020**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2020.

ADOPTÉE.

2020-02-020

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de janvier 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de janvier 2020 totalisant **124 318,98\$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de janvier 2020.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 28 janvier 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 28 janvier 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois janvier 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Les comptes de taxes seront envoyés aux citoyens au cours des prochains jours. La Municipalité a intégré aux enveloppes divers documents importants. Prenez le temps de les consulter. Petit rappel, les dates de versement des taxes sont les 20 mars, 19 juin et 18 septembre. Également, la Municipalité a activé sa page Facebook. Nous vous invitons à aimer la page et à suivre les publications.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

La Municipalité tient à rappeler aux citoyens que le chemin de Mille-Isles est la responsabilité du ministère des Transports. Pour toute plainte à formuler, consultez le site Internet de la Municipalité sur la page d'accueil, où le numéro direct de la responsable est affiché. Il est également possible de remplir un formulaire de plainte sur le site Internet du MTQ. Les travaux réalisés sont priorisés en fonction du nombre de plaintes reçues. Néanmoins, la Municipalité est en contact avec les responsables pour assurer un suivi et leur faire part de l'importance de la sécurité de nos citoyens.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Deux résolutions sont à l'ordre du jour de la présente séance pour l'embauche de nouveaux pompiers. Nous sommes très heureux de l'intérêt de ces deux citoyens à s'impliquer dans la communauté.

Le 24 février prochain, les six (6) pompiers de Mille-Isles ayant complété une formation se verront recevoir un diplôme.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

La Municipalité organise l'activité "Le défi château des neiges" du 6 février au 6 mars. L'objectif est d'inciter les citoyens à sortir dehors et profiter de l'hiver. En plus, de nombreux prix seront à gagner, offerts par Loisirs Laurentides. Les citoyens intéressés devront construire un château de neige, se prendre en photo avec leur œuvre et l'ajouter à l'évènement "Les châteaux de Mille-Isles" sur le site Internet <http://defichateaudeneige.ca>. En lien avec ce défi, une journée spéciale sera organisée le 22 février de 10h à 13h au parc Hammond-Rogers avec une multitude d'activités. Notamment de la glissade sur neige, patinage, parties de ballons-balais ou de hockey, raquette dans notre sentier, création de châteaux de neige, guimauves et feu de joie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Urbanisme et Environnement (madame la conseillère Danielle Parent) :

La situation du recyclage a fait les manchettes dans les dernières semaines, avec la fermeture de nombreux centres de tri du groupe TIRU. Il est important de savoir que Tricentris ne prévoit aucune fermeture de ses centres et de ne pas généraliser l'information présentée dans les médias. Les investissements majeurs des dernières années a permis à Tricentris d'être un chef de file dans la qualité des ballots exportés, lesquels obtiennent une pureté entre 95 % et 99 %. Il est donc important de continuer à bien recycler et poursuivre les bonnes habitudes qui ont été prises par la population.

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Le maire remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui accordent. Il mentionne qu'être élu par acclamation renforce son intérêt de servir la population. Dans un autre ordre d'idée, la Municipalité progresse dans ses démarches quant à la possible construction d'une caserne dans l'est du territoire. Le MTQ a accepté la demande pour aménager une entrée charretière sur ce terrain. Le Service des travaux publics pourra procéder avec l'aménagement des lieux afin de rendre viable ce terrain nous appartenant.

La génératrice mobile acquise par la Municipalité est prête à être utilisée. L'aménagement de l'hôtel de ville a été complété pour permettre le branchement de la génératrice en cas de panne de courant. Les services administratifs ne seront plus interrompus lors de pannes.

Au niveau du projet de réfection du chemin Tamaracouta, le maire a confirmé que le MTQ avait accepté les plans et devis ainsi que l'estimation budgétaire déposée par la Municipalité. La prochaine étape consiste à obtenir la lettre d'approbation du Ministre. D'après les communications que l'administration municipale a eu avec les représentants du MTQ au cours des dernières semaines, l'avancement du projet s'avère très positif.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois décembre 2019.

Faits saillants de l'année 2019

En 2019, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a délivré 209 permis comparativement à 250 permis en 2018. Il s'agit de la première baisse du nombre de permis émis depuis 2014. Il est possible d'attribuer cette baisse à l'hiver qui a tardé à nous quitter. Les citoyens ont eu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

moins de temps pour effectuer leur projet. Également, une baisse considérable du nombre de nouvelles constructions a été constatée, passant de 15 en 2018 à 6 en 2019.

C'est un total de 2 constats d'infraction qui ont été remis au même propriétaire, le second étant pour récidive.

Pour ce qui est des installations sanitaires, 14 permis d'installation sanitaire ont été délivrés en 2019, dont 7 visant à rendre conformes des installations désuètes existantes.

L'année 2020 devrait être assez prometteuse pour Mille-Isles, alors que différents projets de promoteurs pourraient voir le jour.

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2019.

7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois décembre 2019.

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10 telle qu'identifiée au plan de zonage

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Danielle Parent*, concernant :

- *le projet de règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10 telle qu'identifiée au plan de zonage.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

ADOPTÉE.

2020-02-021

8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10, telle qu'identifiée au plan de zonage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10, telle qu'identifiée au plan de zonage.

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 13 mars 2020 à compter de 18h30.

ADOPTÉE.

2020-02-022

8.3 Démission de monsieur Frans Sayers au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que monsieur Frans Sayers est membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis de nombreuses années ;

Considérant que monsieur Sayers a remis sa lettre de démission à la Municipalité le 28 janvier 2020 ;

Considérant que la Municipalité souhaite souligner les nombreuses années de dévouement de monsieur Sayers au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que monsieur Sayers a contribué de façon importante au développement de notre milieu de vie et à la conservation de notre patrimoine bâti et nos milieux naturels.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMERCIER grandement monsieur Sayers pour sa contribution auprès du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles.

DE SOUHAITER à monsieur Sayers une bonne continuité dans ses prochains projets.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

ADOPTÉE.

2020-02-023

8.4 Renouvellement du mandat d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le mandat d'un des six (6) membres du Comité consultatif d'urbanisme arrive à terme ;

Considérant que ce membre a exprimé son intention de poursuivre son implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal évalue que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Jean-François Foucault en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux (2) ans, se terminant le ou vers le 6 février 2022.

ADOPTÉE.

2020-02-024

8.5 Nomination de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant la volonté de madame Dominique Montminy de s'impliquer dans la Municipalité au sein du CCU ;

Considérant l'expérience de madame Montminy, laquelle a travaillé dans différents ministères connexes au monde municipal ;

Considérant qu'un poste de membre du CCU est devenu vacant.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER madame Dominique Montminy membre du Comité consultatif d'urbanisme, séance tenante, et ce, pour un mandat de deux (2) ans se terminant le ou vers le 5 février 2022.

ADOPTÉE.

2020-02-025

8.6 Congrès annuel 2020 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Considérant l'importance de la formation et de l'information pour les élus municipaux ;

Considérant que le Congrès annuel de la FQM est de loin le plus important rassemblement d'élus municipaux au Québec ;

Considérant que la programmation de ce congrès interpelle les élus de Mille-Isles ;

Considérant que la FQM est la porte-parole privilégiée des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

après du gouvernement du Québec ;

Considérant que le Congrès, instance suprême de la FQM, adopte les mandats annuels que la FQM devra défendre et mettre en application.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le maire, le maire suppléant et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à participer au 79e Congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2020 à Québec.

QUE les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement sont aux frais de la Municipalité de Mille-Isles.

QUE ladite dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-346, comme prévu au budget 2020.

ADOPTÉE.

2020-02-026

8.7 Rémunération du personnel électoral 2020

Considérant l'élection partielle pour le poste de conseiller/conseillère (siège 3) ;

Considérant qu'un scrutin aura lieu le 1^{er} mars 2020 et qu'un vote par anticipation se tiendra le 23 février 2020 en raison du dépôt de plus d'une candidature pour un même poste conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du scrutin et du vote par anticipation, la Municipalité embauche du personnel électoral et lui verse une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 1 novembre 2019 ;

Considérant que la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCORDER la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors de l'élection du 1 mars 2020 et du vote par anticipation le 23 février 2020, à savoir :

Président d'élection

Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 554 \$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0.419 \$/électeur

Pour la confection de la liste électorale et si aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 329 \$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0.251 \$/électeur

Jour du scrutin 554 \$

Vote par anticipation 369 \$/jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

Le paiement de la présente rémunération est payable la première période de paie qui suit le jour du scrutin.

Secrétaire d'élection

Le $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection.

Le paiement de la présente rémunération est payable la première période de paie qui suit le jour du scrutin.

Adjoint(e) au Président d'élection

Le $\frac{1}{2}$ de la rémunération du président d'élection.

Le paiement de la présente rémunération est payable la première période de paie qui suit le jour du scrutin.

Scrutateur

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de :

- 15,63 \$/h pour chaque heure travaillée le jour du vote par anticipation ;
- 15,63 \$/h pour chaque heure travaillée le jour du scrutin ;
- 15,63 \$/h pour chaque heure travaillée par le scrutateur du vote par anticipation lors du dépouillement le jour du scrutin.

De plus, les scrutateurs recevront

- Un montant de 20 \$ pour les frais de déplacement à titre de scrutateur pour la formation en soirée **et** pour la journée du vote par anticipation ou le jour du scrutin, le cas échéant ;
- Un souper fourni pour les scrutateurs travaillant le jour du vote par anticipation ;
- Un souper fourni pour les scrutateurs travaillant le jour du scrutin.

Secrétaire de bureau de vote

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de :

- 15 \$/h pour chaque heure travaillée le jour du vote par anticipation ;
- 15 \$/h pour chaque heure travaillée le jour du scrutin ;
- 15 \$/h pour chaque heure travaillée par la secrétaire du bureau de vote par anticipation lors du dépouillement le jour du scrutin.

De plus, les secrétaires de bureau de vote recevront

- Un montant de 20 \$ pour les frais de déplacement à titre de secrétaire de bureau de vote pour la formation en soirée **et** pour la journée du vote par anticipation ou le jour du scrutin, le cas échéant ;
- Un souper fourni pour les secrétaires de bureau de vote travaillant le jour du vote par anticipation ;
- Un souper fourni pour les secrétaires de bureau de vote travaillant le jour du scrutin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Membres de la table de vérification

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

- 12,50 \$/h pour chaque heure travaillée le jour du vote par anticipation ;
- 12,50 \$/h pour chaque heure travaillée le jour du scrutin.

De plus, les membres de la table de vérification recevront

- Un montant de 20 \$ pour les frais de déplacement à titre de membre de la table de vérification pour la formation en soirée **et** pour la journée du vote par anticipation ou le jour du scrutin, le cas échéant ;
- Un souper fourni pour les membres de la table de vérification travaillant le jour du vote par anticipation ;
- Un souper fourni pour les membres de la table de vérification travaillant le jour du scrutin.

Membres de la Commission de révision

Tout membre de la Commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de :

- 17,50 \$/h pour chaque heure travaillée.

Toute personne qui, lors de la période de révision de la liste électorale, cumule des fonctions, n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

Préposé à l'information

Tout membre de la Commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de :

- 15,63 \$/h pour chaque heure travaillée.

Personnel en formation

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 52,50 \$ pour toute session de formation en plus d'un montant forfaitaire de 20 \$ pour les frais de déplacement.

ADOPTÉE.

2020-02-027

8.8 **Indexation du traitement des élus municipaux**

Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T 11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

Considérant que le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité ;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, le règlement précise que chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération ;

Considérant que le taux de l'Indice des prix à la consommation (IPC) est établi à 2.7 % par Statistique Canada en décembre 2019 pour la province de Québec ;

Considérant que ledit règlement permet au conseil de renoncer à l'indexation en fonction du taux de l'IPC et choisir d'adopter un indice moindre ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Considérant que les membres du conseil désirent indexer à 2.5 % leur traitement, comme le prévoit le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescaubeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'INDEXER à la hausse la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 2,5 %, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2020.

ADOPTÉE.

2020-02-028

8.9 Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie

Considérant que le salaire du personnel du Service de sécurité incendie doit être indexé ;

Considérant que l'indexation obtenu par les employés municipaux est de 2,5 % ;

Considérant la recommandation numéro 2019-111 de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie.

D'ÉTABLIR l'indexation salariale pour les employés du Service de sécurité incendie pour l'année 2020 à 2,5 %, identique au taux établi pour les employés.

QUE l'application d'indexation soit rétroactive au 1er janvier 2020.

ADOPTÉE.

2020-02-029

8.10 Embauche temporaire de madame Mona Tremblay au poste de journalière-chauffeuse

Considérant l'arrêt maladie du chef d'équipe des travaux publics pour une période indéterminée ;

Considérant que le journalier-chauffeur permanent occupe temporairement le poste de chef d'équipe ;

Considérant la nécessité d'avoir 2 employés au Service des travaux publics afin de répondre aux besoins du Service ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Mona Tremblay pour occuper temporairement la fonction de journalière-chauffeuse à temps plein.

DE PRÉCISER que l'emploi à ce poste de madame Mona Tremblay a débuté le lundi 3 février 2020 et prendra fin au retour du chef d'équipe.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2020-02-030

8.11 *Embauche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant l'affichage pour combler le poste de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, recommande de nommer monsieur Danny Rondeau, à ce poste.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la recommandation 2020-112 et de procéder à l'embauche de monsieur Danny Rondeau au poste de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 5 février 2020.

QUE cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

2020-02-031

8.12 *Embauche au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant l'affichage pour combler le poste de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, recommande de nommer monsieur Tyler Ward, à ce poste.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la recommandation 2020-112 et de procéder à l'embauche de monsieur Tyler Ward au poste de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 5 février 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

QUE cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

2020-02-032

8.13 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue le 11 novembre 2019 ;

Considérant l'avenant au contrat de renouvellement reçu le 12 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUELER l'assurance municipale avec la MMQ.

D'AUTORISER le paiement de la prime pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Poste budgétaire	Description	Montant
2-13000-423	RESPONSABILITE CIVILE	12 496.28 \$
2-19000-421	ASSURANCE INCENDIE HOTEL DE VILLE	2 375.37 \$
2-22000-281	ASSURANCE ACCIDENT POMPIER	818.00 \$
2-22000-421	ASSURANCE CASERNE	3 754.00 \$
2-22000-425	ASSURANCE DES CAMIONS D'INCENDIE	2 843.00 \$
2-39000-421	ASSURANCE GARAGE MUNICIPAL	3 754.00 \$
2-39000-425	ASSURANCE CAMIONS DE VOIRIE	2 843.00 \$
2-70120-421	ASSURANCE SALLE STRONG	2 612.91 \$
2-70170-429	ASSURANCE DES BÉNÉVOLES	273.00 \$
2-70220-421	ASSURANCE MAPLE GROVE	1 737.44 \$

D'IMPUTER la dépense au montant de 33 507.00 \$ aux postes budgétaires mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE.

2020-02-033

8.14 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du FDT de la MRC d'Argenteuil

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite réaliser le projet d'ajout d'installations sanitaires au parc Hammond-Rodgers ;

Considérant que le projet d'ajout d'installations sanitaires au parc Hammond-Rodgers vise principalement à permettre aux utilisateurs du parc d'avoir accès à des services essentiels ;

Considérant que le coût total dudit projet est évalué à 30 500 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles investira un montant de 18 803.80 \$ dans le cadre dudit projet ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles dispose d'une somme de 47 783 \$ issue de la sous-enveloppe dédiée aux projets à portée locale dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant qu'en date du 5 février 2020 le solde de ladite sous-enveloppe réservée à la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Argenteuil s'élevait à 11 696.20 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil municipal recommande et approuve le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 11 696.20 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Argenteuil pour le projet intitulé *ajout d'installations sanitaires au parc Hammond-Rodgers*.

QUE ledit montant demandé par la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) provienne de la sous-enveloppe réservée aux projets à portée locale de la Municipalité de Mille-Isles.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE.

2020-02-034

8.15 ***Programme d'aide à la voirie locale: mesures particulières, volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020, dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), et s'engage à les respecter ;

Considérant que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

Considérant que le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Considérant que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021 ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2020-02-035

8.16 Résiliation du contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2019-2020 par la résolution 2019-05-120

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à l'octroi de la gestion de la faune (castor) à Contrôle animalier Marcel Gauthier pour l'année 2019-2020 par la résolution 2019-05-120 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2019 ;

Considérant la lettre envoyée à Contrôle animalier Marcel Gauthier par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, le 29 octobre 2019 visant à apporter des correctifs au travail effectué afin de répondre aux attentes de la Municipalité ;

Considérant l'avis de résiliation de contrat envoyé le 30 janvier 2020 par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Yves Latour, tel que prévu au contrat ;

Considérant que le contrat stipule que Contrôle animalier Marcel Gauthier avait deux (2) jours pour remédier à la situation dénoncée dans l'avis de résiliation ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

Considérant que la situation n'a pas été remédiée dans le délai prévu au contrat ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RÉSILIER le contrat de gestion de la faune (castor) octroyé à Contrôle animalier Marcel Gauthier pour l'année 2019-2020 par la résolution 2019-05-120.

QUE monsieur Gauthier soit payé au prorata des mois travaillés depuis le renouvellement de son contrat au mois de mai 2019.

ADOPTÉE.

2020-02-036

8.17 Octroi de contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2020-2021

Considérant l'analyse des barrages de castors effectuée par l'inspectrice en environnement de la Municipalité, madame Nathalie Bouchard ;

Considérant que 20 barrages sur 10 sites différents ont été identifiés comme étant actifs et nécessitant une intervention ;

Considérant que 15 sites ont été identifiés comme étant à surveiller ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER le contrat pour la gestion de la faune à monsieur Hunter Snelgrove pour un montant de 8000 \$ taxes incluses, payable en deux versements égaux le 31 août 2020 et le 28 février 2021.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer tout document permettant l'octroi dudit contrat.

D'IMPUTER au budget 2020, le montant de 4 000 \$ au poste budgétaire 02-46000-413.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

2020-02-037

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

10. *Levée de la séance*

À **19h50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée